



COVID long pédiatrique (0–17 ans) : la justice met en évidence l'absence de prise en charge adaptée en Belgique.

Namur, le 15 septembre 2026

Une décision du Tribunal du travail de Liège met en évidence les limites du parcours de soins belge pour les enfants et adolescents atteints de COVID long.

Après plus de deux années de suivi médical en Belgique sans réponse adaptée, une jeune patiente a dû être prise en charge dans un centre spécialisé en Italie. **La justice a reconnu la légitimité du recours à cette prise en charge à l'étranger.**

Dans son jugement du 6 mars 2026, **dont Long Covid Belgium a pris connaissance il y a quelques jours**, le Tribunal du travail de Liège (division Huy). constate que **la recherche d'un traitement adapté en Belgique était restée infructueuse et qu'il n'existait pas de centre ni de traitement médical approprié permettant une prise en charge de la pathologie dans un délai acceptable.**

Compte tenu du parcours médical de l'enfant depuis plus de deux ans, **le tribunal a considéré qu'une prise en charge appropriée ne pouvait être obtenue en Belgique dans un délai médicalement acceptable.**

Il souligne également qu'**il ne suffit pas que certains examens soient disponibles en Belgique pour qu'une prise en charge équivalente y soit réellement accessible.** Dans cette affaire, l'absence d'expertise pédiatrique spécifique et l'absence de centre belge équivalent au centre italien ont notamment été retenues.

Une question politique: où est le réseau de soins?

Cette décision dépasse la seule question du remboursement de soins à l'étranger. **Elle pose la question de savoir où est le réseau de soins pour enfants atteints de COVID long en Belgique.**

Où doivent-ils être orientés? Qui dispose de l'expertise pédiatrique nécessaire? Qui coordonne leur prise en charge?

Cette **inadéquation** de l'offre belge n'est pas nouvelle. Elle avait déjà été largement **mise en évidence par l'enquête menée par Long Covid Belgium en 2023**.

Elle ressort également des **travaux parlementaires récents** consacrés au Covid long et au Covid long pédiatrique, notamment des auditions organisées au **sénat en mai et juin 2026**.

*« Que manque-t-il au niveau pédiatrique ? Pour l'instant, il n'y a rien. Je ne veux pas dire qu'il manque quelque chose : **il n'y a rien, donc il manque tout**. [...] Au niveau de la structuration de la prise en charge, il n'y a rien, il n'y a vraiment rien. Nous avons d'ailleurs des membres qui sont allés en Italie voir le docteur Danilo Buonsenso. C'est un problème de devoir aller en Italie pour se faire soigner parce que, là, quelqu'un s'implique sur le sujet. »*

— Tomaso Antonacci, audition au Sénat belge, 8 juin 2026.

Cette situation s'inscrit dans un constat plus large : **le COVID long pédiatrique n'est pas un phénomène appelé à disparaître**. Comme le souligne le pédiatre et chercheur italien Danilo Buonsenso dans une publication récente : « Long COVID is here to stay — even in children ».

Pour un véritable réseau de soins pédiatrique

Long COVID Belgium appelle à la mise en place d'un **véritable réseau de soins pour le COVID long pédiatrique**, reposant sur une expertise spécialisée, une coordination claire entre les différents intervenants et l'accès à **des structures spécialisées et identifiées sur le territoire belge**. Chez les enfants et adolescents, cette prise en charge doit tenir compte de la complexité de la maladie et des conséquences sur la vie quotidienne, la scolarité, la vie familiale et la vie sociale. **À ce jour, un tel parcours de soins spécifiquement organisé pour le COVID long pédiatrique fait défaut en Belgique**.

L'accès aux soins doit être réel , et non théorique

En Belgique des milliers d'enfants et d'adolescents âgés de 0 à 17 ans pourraient être concernés par un COVID long. Certains restent non diagnostiqués et confrontés à une longue errance médicale ; d'autres, malgré un diagnostic posé, restent encore trop souvent sans prise en charge adaptée à la complexité de leur maladie.

Les familles ne devraient pas avoir à multiplier les consultations, rechercher elles-mêmes des experts à l'étranger et, finalement saisir la justice pour obtenir une prise en charge adaptée à leur enfant.

Lorsque l'expertise ou la prise en charge appropriée n'existe pas en Belgique dans un délai médicalement acceptable, **l'accès aux soins spécialisés à l'étranger doit pouvoir être effectivement garanti**, dans le respect du droit Européen.

Ce jugement fournit aujourd'hui un signal clair: **un parcours de soins ne peut pas être considéré comme existant uniquement parce que des médecins et des examens sont disponibles sur le papier.**

Il appartient désormais aux autorités de construire en Belgique **le réseau de soins pédiatrique qui fait encore défaut**, afin que les enfants, adolescents atteints de COVID long et leurs familles ne soient plus contraints de chercher à l'étranger - ou devant les tribunaux - la prise en charge dont ils ont besoin.

Pour aller plus loin

Jugement :

Tribunal du travail de Liège (division Huy), 6 mars 2026, R.G. 24/322/A.

Analyse de la décision: Terra Laboris

<https://www.terralaboris.be/spip.php?article4390>

Enquête Long Covid Belgium 2023:

<https://longcovidbelgium.be/2025/02/enquete-le-covid-long-en-belgique-des-aspects-cliniques-aux-consequences-de-sante-publique/>

Auditions Sénat sur le Covid Long , 8 juin 2026.:

intervention de T. Antonacci à 1h 47min 52 s <https://www.senate.be/web/fr/article/1926/raw>

Publication scientifique : Danilo Buonsenso, Long COVID is here to stay—even in children, The Lancet Infectious Diseases, Volume 26, Issue 2, February 2026, p. 112–113.

[Long COVID is here to stay—even in children](#)

Espace pédiatrique – Long Covid Belgium : Long Covid Belgium met à disposition des familles, des professionnels de la santé et des acteurs de l'enseignement un ensemble de ressources consacrées au COVID long chez l'enfant et l'adolescent.

<https://longcovidbelgium.be/pediatrique/>

Contact presse

Tomaso Antonacci

info@longcovidbelgium.be

+32/476/890201

www.longcovidbelgium.be